Jeudi 2 Mars 1848. 4 Heures du Soir. — Prix : 20 Centimes. 1re Année. — N° 6.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ON S'ABONNE A PARIS, RUE BERGÈRE, N° 8.

JOURNAL QUOTIDIEN.

SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ ET DE LA RÉDACTION, Rue Bergère, n° 8.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris.....	48 fr.	25 fr.	13 fr.
Départements.....	54 »	28 »	15 »
Étranger.....	60 »	32 »	17 »

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

Annonces, 50 cent. la ligne.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Le journal LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE paraît à 4 heures du soir, et donne, AVANT TOUS LES AUTRES JOURNAUX :

1° Les dernières nouvelles des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin;
2° Les publications du Gouvernement provisoire et les nouvelles de Paris du jour même ;
3° La revue des journaux de Paris du matin;
4° Les derniers cours des bourses de l'étranger, et ceux de la bourse de Paris.

IL DONNERA EN OUTRE :

5° Des nouvelles spéciales relatives aux chemins de fer, à leur mouvement et à leurs recettes;
6° Des feuilletons scientifiques, économiques et littéraires ; des critiques des théâtres, le lendemain même des premières représentations, et des courriers de Paris;
7° Des annonces et programmes détaillés des spectacles, etc., etc.

AVIS.

La mesure prise par le Gouvernement provisoire pour maintenir l'impôt du timbre nous oblige à augmenter le prix de notre abonnement. Aussitôt que cette mesure, qui soulève les justes réclamations de la presse, cessera d'être en vigueur, nous le réduirons de 18 fr. par an.

Paris, 2 Février.

NOTRE PROGRAMME.

Au moment où les efforts du peuple de Paris viennent d'abattre un régime devenu odieux à la nation, la première question qui se présente est de savoir d'après quel système la France sera désormais gouvernée.

La forme républicaine a été adoptée par acclamations, mais il y a plusieurs sortes de républiques.

Si, comme la monarchie qui vient de s'écrouler, notre République naissante devait s'appuyer sur un monopole électoral ; si la nation devait continuer à être gouvernée par une petite oligarchie d'électeurs, en vérité, ce n'eût pas été la peine de changer de régime. Monopole pour monopole, autant eût valu le monopole de la monarchie que celui de la république.

Il faut donc que le système électoral soit complétement changé ; il faut que la nation entière soit appelée à nommer elle-même ses mandataires ; en un mot, il faut que l'ancien monopole électoral soit remplacé par le SUFFRAGE UNIVERSEL A UN SEUL DEGRÉ.

On a dit souvent que cette question de l'électorat renferme toutes les autres ; que, selon qu'elle est résolue en faveur du peuple ou contre le peuple, le pays est gouverné au profit des masses ou au profit d'une caste. Telle est aussi notre conviction : nous croyons fermement qu'en dehors du peuple aucun gouvernement juste et national n'est possible; nous pensons que les intérêts de tous ne sauraient être équitablement réglés sans le concours de tous ; mais, ce point une fois bien entendu, une autre question reste à débattre et à résoudre.

Quel système de gouvernement adoptera notre République? S'appuyera-t-elle, comme l'ancien régime, sur le principe de réglementation, de restriction, ou bien, comme sa sœur la république américaine, s'appuyera-t-elle sur le principe de liberté ?

Déjà, le débat est engagé entre les deux systèmes : d'un côté sont les socialistes, de l'autre les économistes.

Les socialistes pensent qu'il ne faut rien laisser, ou laisser le moins possible à la libre activité des citoyens; ils pensent que, dans les relations humaines, l'ordre et la justice sont incompatibles avec la liberté; ils pensent que la société est un composé d'éléments antipathiques qui, abandonnés à eux-mêmes, produisent inévitablement l'anarchie, et en conséquence qu'il faut remettre au gouvernement le soin de régler et d'ajuster tous les intérêts. Ils pensent que le gouvernement doit tout diriger, tout contrôler, et au besoin qu'il doit, lorsque deux forces inégales sont en présence, jeter dans le plateau le plus léger l'épée de Brennus du pouvoir.

Les économistes considèrent sous un autre point de vue l'organisation sociale. Dans leur pensée, aucun antagonisme naturel n'existe entre les différentes classes qui composent les associations humaines ; tous les intérêts en présence peuvent se concilier pourvu qu'on les abandonne à eux-mêmes ; à leurs yeux, aucune oppression, aucune tyrannie n'est possible sous le régime de pleine liberté ; ils considèrent la société comme un grand et admirable mécanisme qui se meut, comme le monde physique, en vertu de lois éternelles, et ils pensent qu'il suffit de laisser agir ces lois pour que l'harmonie que nous voyons régner dans l'univers matériel règne aussi dans le monde social. En toutes choses, leur devise peut se résumer par ces mots: *laisser faire, laisser passer.*

On leur a objecté, nous ne l'ignorons pas, que la société actuelle, *bien que soumise à la loi du laisser faire*, présente cependant le déplorable spectacle de l'oppression et de l'anarchie; on leur a objecté que le système de la libre concurrence a été funeste aux travailleurs. Mais à cette objection, leur réponse a été facile. Vous accusez, ont-ils dit à leurs adversaires, la liberté, la concurrence, de tous les maux qui affligent actuellement l'humanité ; mais êtes-vous bien sûrs que cette Liberté dont vous faites le bouc émissaire des iniquités sociales existe réellement? Si vous jetez les yeux sur la vaste sphère où se déploie l'activité humaine, sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, les beaux-arts, les lettres, l'enseignement, le culte, etc., qu'apercevrez-vous? Est-ce la liberté qui viendra frapper vos regards ? Non ! Partout, au contraire, vous serez frappés de *l'absence de la liberté,* partout vous apercevrez des priviléges, des monopoles institués par la loi. S'agit-il de l'agriculture ? Vous verrez les produits du sol frappés d'un impôt onéreux et le sol lui-même presque immobilisé par le taux exorbitant des droits de mutation ; vous verrez encore la propriété protégée aux dépens du travail par une législation douanière qui enchérit la vie du peuple. S'agit-il de l'industrie ? Vous verrez certaines branches de travail, celles qui touchent de plus près aux intérêts vitaux de la nation, la boulangerie, la boucherie, l'imprimerie, etc., soumises d'une manière partielle ou complète au régime du privilége ; vous verrez encore certaines industries dont les membres exerçaient une influence prédominante sous l'ancien régime, prélever sur le travail de la nation un impôt usuraire par le moyen des lois de douanes. S'agit-il du commerce ? Vous le verrez arrêté, entravé dans son développement par un système qui prohibe, comme nuisibles au pays, les relations internationales. S'agit-il enfin des professions libérales, de l'enseignement, du culte, des beaux-arts, des lettres ? Vous les verrez enlacés de toutes parts dans les liens du privilége ; vous verrez l'enseignement à la merci d'une corporation commanditée par l'État ; vous verrez le culte administré par des salariés du pouvoir ; vous verrez les beaux-arts, les lettres, cette manifestation la plus spontanée, la plus libre de l'intelligence humaine, dirigés, gouvernés par nous ne savons quel administrateur ; vous verrez la presse, qui alimente les intelligences comme le pain alimente le corps, entravée par un impôt inique et usuraire ; en un mot, partout, dans toutes les branches de l'activité humaine, vous trouverez la réglementation, le privilége au lieu de la liberté.

Voilà ce que répondent les économistes aux détracteurs systématiques de la liberté, et ils ajoutent : Ces restrictions, ces priviléges, qui oppriment le travail et qui en détournent les

---

Feuilleton de la *République française*

du 2 mars 1848.

LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES.

Où est la Tragédie?

Lorsqu'une révolution change la face d'un pays et vient marquer d'une nouvelle empreinte les institutions, les mœurs, les idées, la littérature et l'art se transforment comme le reste des choses. Certes, l'émancipation politique est un fait d'une trop profonde portée pour qu'il y ait au monde un littérateur assez sceptique, un artiste assez indolent, dont l'esprit et le caractère amoureux des jeux de l'intelligence, épris des formes et des couleurs, échappent à la grande passion qui saisit tous les citoyens. Souvenez-vous de cette déesse de l'Iliade qui enlevait les guerriers par la chevelure; eh bien, la déesse République vient, elle aussi, de nouer sa main puissante à nos boucles blondes ou blanches, et elle a soulevé de terre non seulement les hommes et les vieillards, mais encore les poëtes rêveurs, amis des ombrages épais et des ruisseaux chanteurs, non seulement les femmes et les petits enfants, mais encore les grands et sublimes enfants qui dérobent au soleil des rayons pour en allumer le bout de leurs pinceaux, et qui volontiers passeraient leur vie sur de frais gazons jonchés de belles femmes, à contempler un ciel bleu, toujours bleu, pareil dans son bleu impassible à ces grands yeux de jeune fille qui s'ouvrent à la fois stupides et penseurs.

Tous enfin se sont levés comme un seul homme. Le moyen de regarder les mouches voler, quand les balles sifflantes font des trous dans l'air et dans les poitrines ? Le moyen d'écouter chanter la brise quand gronde le canon, quand les gueules de toutes les cloches jettent au vent des sons lamentables? Le moyen de rêver amour, poésie, flûtes et hautbois, quand tout un peuple, se levant comme un seul homme, secoue ses chaînes en rugissant, et fait en les brisant trembler le sol où plongent ses pieds.

Mais maintenant que la liberté a fait son grand travail, maintenant que toutes les poitrines sont élargies par ce suprême bien-être qui s'empare des prisonniers dont le cachot vient de s'ouvrir, taisez-vous tocsins et canons ! Revenez lyres et musettes ! revenez chansons, revenez amours, revenez enfin beaux-arts; accourez comme une troupe de nymphes qui vont se tenant par la main danser dans la clairière. Le soleil vient de se lever pareil à un beau jeune homme ; allons saluer le soleil !

Mais que ce soit un jour nouveau. Que la vieille routine s'en aille en lambeaux avec les chiffons de la monarchie. Quittons nos souquenilles usées et revêtons-nous des couleurs qui plaisent aux regards.—Hier encore nos muses fatiguées se traînaient dans le monotone sentier qui va du village au moulin, et du moulin au village, comme l'âne qui porte la farine. Sortons un peu de ce chemin trop connu, allons-nous-en voir comment est faite la nature là-bas, au bout du pré, derrière les saules. Grimpons au sommet de cette montagne, réputée inaccessible, peut-être y découvrirons-nous des horizons nouveaux. Allons-nous-en, pèlerins aventureux, tantôt par monts, tantôt par vaux, tantôt gais et tantôt graves, tantôt légers comme les rimes en fleurs qni s'épanouissent au bout des vers de Lamartine ou de Hugo, tantôt savants comme ces docteurs qui (je ne sais pas comment ils font) trouvent toujours moyen de mettre un *us* à la fin de tous les mots.

Hier la tragédie débitait partout ses tirades drapées uniformément ; hier encore on pouvait dire : la tragédie est :

Dans la filandreuse quenouille du premier-Paris ;

Dans les feuilletons en douze volumes précédés d'un prologue ;

Dans le mélodrame en quatorze tableaux, avec couplets ;

Dans le sonnet tortillé à l'antique, ou plutôt à l'André Chénier ;

Dans la comédie imitée du grec, de l'espagnol ou du Scribe ;

Dans le vaudeville pailleté de calembourgs, dont, à la foire, Jocrisse ne voudrait plus consteller ses lazzis;

Dans la critique scientifique, commençant par l'éther et finissant par le chloroforme ;

Dans la critique prétentieusement originale, qui parle du beau temps qu'il fait ou de la toilette de madame une telle au dernier bal, et oublie le livre dont il doit louer les beautés ou blâmer les défauts ;

Dans le courrier de Paris, qui commence invariablement par des louanges en l'honneur du printemps, ou des invectives amères contre les intempéries ;

Dans tout et partout enfin, dans l'art et dans la littérature, dans la politique et dans la science, dans la poésie, dans la critique, dans le théâtre... J'allais ajouter dans le ciel et sur terre !

Voilà où était hier la tragédie ; — où est-elle aujourd'hui ? Elle s'en est allée avec la monarchie constitutionnelle.

Entonnons son *de profundis !* Adieu tragédie ; sous quelque forme que tu te montres à nos yeux, de quelqu'habit que tu te revêtes, nous te connaissons : face blafarde, faux sourire, fausse larme ; n'espère pas nous tromper. Va-t'en pour toujours retrouver les vieilles lunes moins pâles que toi ; nous te condamnons à l'exil, nous te bannissons de la république des lettres. Arrière, menteuse qui trop longtemps trompas les gens ! Au loin, au loin, tes lauriers sont fanés !

Tout cela veut dire, citoyen lecteur, ou plutôt lecteur ami; car je ne pourrai jamais, cher lecteur, perdre l'habitude de t'appeler mon ami. Sous quelque forme de gouvernement que l'on écrive, le lecteur est toujours l'ami de l'auteur, ou du moins l'auteur fait-il toujours ses efforts pour conquérir l'amitié de son lecteur. Le contraire arrive souvent, je le sais trop, hélas! et c'est un peu de présomption que de commencer par traiter dès l'abord son lecteur d'ami ; mais il faut pardonner cette anticipation à l'amour-propre particulier aux citoyens de la république des lettres, On devrait commencer par dire *lecteur;* puis, à mesure que le style s'anime, que la pensée prend forme et se colore, risquer le bienveillant lecteur, le cher lecteur, l'ami lecteur, etc.

Je disais donc, lecteur...

Sans le vouloir j'ai fait comme Byron, qui divague sans cesse et laisse à chaque instant Don Juan dans des situations trop charmantes ou trop critiques pour durer longtemps. Sterne aussi commet ces fautes intentionnées. Pour moi je n'ai aucune excuse, et j'avouerai ingénument que mes *lapsus* de pensée viennent uniquement de la révolution, du canon, du tocsin et de la fusillade qui m'ont un peu brouillé la cervelle. Mais il ne s'agit pas de laisser toujours échapper le fil de son idée comme une vieille femme qui s'obstine à son rouet et laisse aller le lin de sa bobine. —Reprenons le fil, et cette fois ne le quittons plus.

Voici l'explication en prose vulgaire de tout ce qui précède : La *République française* croit que le moment est venu de changer les habitudes de la littérature. Nous avons horreur des choses systématiqnes. Ce qui nous plaît, c'est l'imprévu, c'est l'aspect nouveau, la surprise. Nous croyons qu'en cela le public est fait à notre image. Publierons-nous des romans-feuilletons, n'en publierons-nous pas? c'est ce qu'il nous est impossible de dire, car nous ne le savons pas nous-mêmes. Nonobstant, notre opinion à ce sujet est depuis longtemps arrêtée. Nous croyons que le roman n'est pas à l'aise dans les colonnes du journal, et qu'il vaudrait mieux pour lui retourner à la librairie. Il y aura ses coudées plus franches et son plus franc parler.

Quant à la critique, elle appartient essentiellement au journal : aussi en ferons-nous l'objet spécial de notre feuilleton. Les sciences, la littérature, les arts et le théâtre nous occuperont tour à tour. Nous nous efforcerons d'être équitables et bienveillants envers tous, équitables envers le livre nouveau comme envers la pièce nouvelle, envers la découverte scientifique comme envers la création artistique. Le beau nous trouvera toujours prêts à battre des mains ; mais nous ne quitterons pas pour cela le vieux fouet de la satire, et nous y ajouterons même, s'il se peut, quelques lanières neuves pour en mieux fustiger les criminels de la science, de la littérature et des arts.

Un mot encore sur les intérêts généraux de la République des lettres : ils sont tous compris dans ces deux formules : *Liberté du travail intellectuel, propriété intellectuelle.* La Convention a donné l'ébauche de cette pensée, nous poursuivrons l'œuvre de la Convention. — Il n'y a pas de liberté possible sans la liberté de la pensée !

C.

fruits au profit de quelques privilégiés, nous leur attribuons, nous, la plupart des maux dont vous accusez la liberté, et nous pensons que la première chose à faire dans l'intérêt de tous doit consister à les abolir; nous pensons que partout la liberté doit être substituée au monopole, au privilége, et nous avons la conviction entière que cette substitution d'un régime de liberté à un régime d'oppression fera disparaître une grande partie des maux qui affligent l'humanité; nous avons la conviction entière qu'un *maximum* de liberté dans le travail répond à un maximum d'abondance dans la production et à un maximum de justice dans la répartition.

Ces principes, professés par Turgot, adoptés par la Constituante, et mis en vigueur aujourd'hui dans la grande et florissante république des Etats-Unis; ces principes, qui font reposer la prospérité des sociétés à la fois sur le respect de la propriété et sur le développement illimité, absolu, de la liberté humaine; ces principes sont les nôtres, et nous avons eu pour but unique en fondant notre journal le lendemain d'une révolution, de les défendre et de les propager. Nous savons qu'ils ne sont pas populaires en France; nous savons que les écoles socialistes comptent en ce moment de nombreux adeptes, et qu'elles occupent les avenues du pouvoir; mais peu nous importe! Populaires ou non, nous saurons défendre et maintenir nos principes, parce que nous savons qu'ils sont les seuls bons, les seuls justes, les seuls utiles, les seuls qui peuvent assurer la prospérité et la grandeur de notre patrie, les seuls qui puissent régénérer et sauver le monde!

PÉTITION D'UN ÉCONOMISTE.

On signe en ce moment une pétition qui demande :

Un ministère du progrès ou de l'organisation du travail.

A ce sujet, la *Démocratie pacifique* s'exprime ainsi :

« Pour organiser le travail dans la société française, il faut savoir l'organiser dans l'atelier alvéolaire de la nation, dans la commune. Toute doctrine sérieuse de transformation sociale doit donc pouvoir se résoudre dans une organisation de l'atelier élémentaire, et s'expérimenter d'abord sur une lieue carrée de terrain. Que la République crée donc un ministère du progrès et de l'organisation du travail dont la fonction sera d'étudier *tous les plans proposés* par les différentes doctrines socialistes, et d'en favoriser l'expérience locale, libre et volontaire sur l'unité territoriale, *la lieue carrée.* »

Si cette idée se réalise, nous demanderons qu'on nous donne aussi notre *lieue carrée* pour expérimenter notre système.

Car enfin, pourquoi les différentes écoles socialistes auraient-elles seules le privilége d'avoir à leur disposition *des lieues carrées*, des ateliers alvéolaires, des éléments territoriaux, en un mot des communes?

On dit qu'il s'agit d'expériences *libres et volontaires*. Entend-on que les habitants de la commune qu'il s'agit de soumettre à l'expérimentation socialiste devront y consentir, et que, d'une autre part, l'État ne devra pas intervenir avec les contributions levées sur les autres communes? Alors, à quoi bon la pétition, et qui empêche les habitants des communes de faire librement, volontairement et à leurs frais, une expérience socialiste sur eux-mêmes?

Ou bien veut-on que l'expérience soit forcée, ou tout au moins secondée par des fonds prélevés sur la communauté tout entière?

Mais cela même rendra l'expérience fort peu concluante. Il est bien évident qu'avec toutes les ressources de la nation on peut verser une grande somme de bien-être sur une lieue carrée de terrain.

En tous cas, si chaque inventeur d'organisation sociale est appelé à faire son expérience, nous nous inscrivons et demandons formellement une commune à organiser.

Notre plan est du reste fort simple.

Nous percevrons sur chaque famille, et par l'impôt unique, une très-petite part de son revenu, afin d'assurer le respect des personnes et des propriétés, le répression des fraudes, des délits et des crimes. Cela fait, nous observerons avec soin comment les hommes s'organisent d'eux-mêmes.

Les cultes, l'enseignement, le travail, l'échange, y seront parfaitement libres. Nous espérons que sous ce régime de liberté et de sécurité, chaque habitant ayant la faculté, par la liberté des échanges, de créer sous la forme qui lui conviendra la plus grande somme de valeur possible, les capitaux se formeront avec une grande rapidité. Tout capital cherchant à s'employer, il y aura donc une grande concurrence parmi les capitalistes. Donc, les salaires s'élèveront; donc, les ouvriers, s'ils sont prévoyants et économes, auront une grande facilité pour devenir capitalistes, et alors il pourra se faire entre eux des combinaisons, des associations dont l'idée sera conçue et mûrie par eux-mêmes.

La taxe unique étant excessivement modérée, il y aura peu de fonctions publiques, peu de fonctionnaires, pas de forces perdues, peu d'hommes soustraits à la production.

L'État n'ayant que des attributions fort restreintes et bien définies, les habitants jouiront de toute liberté dans le choix de leurs travaux; car il faut bien remarquer que toute fonction publique inutile n'est pas seulement une charge pour la communauté, mais une atteinte à la liberté des citoyens. Dans la fonction publique, qui s'impose au public et ne se débat pas, il n'y a pas de milieu : elle est utile ou sinon essentiellement *nuisible*; elle ne saurait être neutre. Quand un homme exerce *avec autorité* une action, non sur les choses, mais sur ses semblables, s'il ne leur fait pas de bien, il doit nécessairement leur faire du mal.

Les impôts ainsi réduits au minimum indispensable pour procurer à tous la *sécurité*, les solliciteurs, les abus, les priviléges, l'exploitation des lois dans des intérêts particuliers seront aussi réduits au *minimum*.

Les habitants de cette commune expérimentale ayant, par la liberté d'échanger, la faculté de produire le maximum de valeur avec le minimum de travail, la lieue carrée fournira autant de bien-être que l'état des connaissances, de l'activité, de l'ordre et de l'économie individuelle le permettra.

Ce bien-être tendra à se répartir d'une manière toujours plus égale; car les services les plus rétribués étant les plus recherchés, il sera impossible d'acquérir d'immenses fortunes, d'autant que la modicité de l'impôt n'admettra ni grands marchés publics, ni emprunts, ni agiotage, sources des fortunes scandaleuses que nous voyons s'accumuler dans quelques mains.

Cette petite communauté étant intéressée à n'attaquer personne, et toutes les autres étant intéressées à ne pas l'attaquer, elle jouira de la paix la plus profonde.

Les citoyens s'attacheront au pays parce qu'ils ne s'y sentiront jamais froissés et restreints par les agents du pouvoir, et à ses lois, parce qu'ils reconnaîtront qu'elles sont fondées sur la justice.

Convaincus que ce système, qui a au moins le mérite d'être simple et de respecter la dignité humaine, est d'autant meilleur qu'il s'applique à un territoire plus étendu et à une population plus nombreuse, parce que c'est là où on obtient le plus de sécurité avec le moins d'impôts; nous en concluons que s'il réussit sur une commune, il réussira sur une nation.

FRÉD. BASTIAT.

LA CURÉE.

Le lendemain d'un grand combat, les oiseaux de proie, de haute et basse volée, qui se sont tenus écartés pendant tout le temps que grondait l'artillerie, planent dans les nuages et fondent en tourbillonnant sur le champ de bataille. C'est l'heure de la curée, heure sans péril, sans gloire, mais non pas sans profit. Tandis que les combattants demeurent à l'écart, satisfaits des joies pures de la victoire, et trop généreux pour réclamer leur part du festin, les vautours, animaux voraces et sans honte, dévorent impudemment la proie qu'ils n'ont pas eu la peine de coucher à terre.

Tel est le triste tableau qu'offre invariablement le lendemain des grandes révolutions. Qu'il serve d'enseignement aux chefs de notre jeune République. La curée se prépare; les vautours s'apprêtent sans doute à fondre sur le champ de bataille jonché d'emplois de toute espèce. Peut-être ce triste banquet a-t-il déjà commencé. Que le Gouvernement écarte cette tourbe de parasites; qu'il sache démêler derrière les rangs pressés de la cohue le mérite fier et modeste à la fois; que la Révolution profite, en un mot, à ceux qui en ont couru les risques en se dévouant pour l'accomplir.

Nous ne voudrions pas provoquer les destitutions; nous savons qu'il est cruel de déplacer un grand nombre d'existences, de confier la machine très-compliquée de l'administation à des mains inexpérimentées; mais il n'est pas moins dangereux de laisser le maniement des affaires à des gens habitués aux procédés tortueux et paperassiers de la monarchie constitutionnelle, et qui, dans le fond de leur cœur, portent sans doute un secret amour à l'ancien ordre de choses.

Au point de vue politique, le Gouvernement provisoire fera bien de n'admettre aux emplois que des hommes à la fois capables de remplir la tâche qui leur sera dévolue, et bien connus par leurs convictions. Il faut que la République soit gouvernée par des républicains et non par des conservateurs travestis. C'est le seul moyen d'inspirer confiance aux citoyens. Si les places sont envahies par les solliciteurs de l'ancien régime, ou conservées en majorité par les séides de la monarchie constitutionnelle, le pays sera en droit de dire : nous n'avons changé que de nom, puisque les hommes et les principes restent les mêmes. — Pas de confusion dans les idées, pas de confusion non plus dans les serviteurs sincères ou perfides qui viennent s'offrir au Gouvernement. Les premiers sont les fermes soutiens de la République; les seconds sont des mercenaires, uniquement guidés par l'amour du lucre, et qui, au premier péril, trahiront cette jeune République à laquelle ils prêtent aujourd'hui les plus formidables serments d'amour et de fidélité. Défions-nous surtout des gens qui ont prêté les mêmes serments aux divers régimes qui se sont succédé depuis quarante ans. Que ces têtes grisonnantes, qui en vieillissant ont désappris de rougir, se retirent de la scène du monde. Place aux jeunes hommes, ou plutôt place aux idées généreuses, car les idées généreuses sont toujours jeunes!

Au point de vue de l'équité, nous répéterons ce que nous disions plus haut : il faut que chacun soit récompensé selon ses œuvres. Il est juste que ceux qui n'ont demandé à la monarchie ni honneurs, ni emplois, qui ont su endurer les privations de toute nature, les vexations d'un pouvoir inquiet et tyrannique, jouissent actuellement du bien-être et de la tranquillité qui leur sont dus. Or, que le Gouvernement y songe bien, les premiers parmi ceux qui ont enduré les privations de toute espèce et les vexations du pouvoir, ce sont les travailleurs; à eux donc tout d'abord le bien-être et la paix!

Revenons aux emplois. — Il ne s'agit pas seulement de les bien distribuer, il faut faire mieux encore, il faut les diminuer. Il ne s'agit pas cette fois d'un gouvernement *à bon marché* comme celui d'hier, il s'agit d'une République, c'est-à-dire du plus simple et du moins coûteux de tous les gouvernements. Plusieurs sources d'impôts d'une nature anti-libérale vont se tarir; il faut les compenser par des économies. Or, la première économie à faire, — nous disons la première, parce qu'elle n'offre aucun danger, — c'est celle de la bureaucratie. C'est dans cette forêt épaisse qu'il faut émonder, tailler et défricher.

Les affaires en iront mieux, et l'Etat en sera plus riche.

Et maintenant, vautours affamés, mangeurs de cadavres, qui aiguisez votre bec et vos ongles, fondez sur le champ de bataille; la République vous y recevra, nous l'espérons, comme vous le méritez!

L'IMPOT DU TIMBRE.

La révolution de février a supprimé l'impôt du timbre; le Gouvernement provisoire vient de le rétablir.

Nous nous empressons de protester contre cette étrange détermination, et nous demandons que la presse soit désormais débarrassée de toute entrave.

Dans quel but la monarchie avait-elle établi l'impôt du timbre? Était-ce en vue d'augmenter les recettes du Trésor? Non. Cet impôt, qui ravit aux travailleurs de la presse la moitié du fruit légitime de leur travail, cet impôt de spoliation était trop élevé pour donner un produit considérable. Le timbre des journaux ne rapporte au Trésor qu'une somme insignifiante.

Mais si l'impôt du timbre ne présentait, au point de vue fiscal, qu'un médiocre avantage, en revanche il restreignait dans les plus étroites limites la manifestation de la pensée du pays; il faisait de la presse un monopole accessible seulement aux grands capitaux, et il enlevait ainsi aux masses leur puissant véhicule d'éducation. A ce point de vue, il remplissait parfaitement l'objet que s'étaient proposé ceux qui l'avaient établi et qui le maintenaient contre le vœu mille fois manifesté de la presse et du pays.

Nous pensions que le premier acte du Gouvernement provisoire serait de détruire un si odieux abus, et de rendre désormais la presse pleinement libre. Nous étions d'autant plus pénétrés de cette conviction, que, dans les circonstances actuelles, il importe que toutes facilités soient accordées au peuple pour faire son éducation politique. Affranchi d'hier, le peuple va être appelé à se gouverner lui-même. Or, comment pourra-t-il s'éclairer sur les principes d'après lesquels il doit se diriger, s'il continue à recevoir la lumière de la main avare du monopole, s'il continue à payer un impôt usuraire sur le pain quotidien de l'intelligence?

Le Gouvernement provisoire avait le devoir de supprimer l'impôt du timbre. Ce devoir, il ne l'a pas rempli. Pourquoi?

Était-ce dans la crainte de diminuer le revenu du fisc? Mais, nous venons de le dire, le produit du timbre est sans importance. D'ailleurs, la chute de la monarchie n'a-t-elle pas laissé disponibles et les millions de la liste civile et le million des fonds secrets?

Était-ce dans la crainte de sortir de la légalité? Mais le Gouvernement provisoire institué par la volonté du peuple n'a-t-il pas reçu de son mandataire plein pouvoir pour modifier la législation de la monarchie écroulée? N'a-t-il pas, usant de ce mandat, décrété le changement même de la constitution du pays? Or, un Gouvernement qui prend sur lui de changer une constitution, ne peut-il pas prendre sur lui de modifier ou de supprimer un impôt?

Nous pensons donc que les nécessités financières et les scrupules de légalité derrière lesquels se retranche le Gouvernement provisoire, ne sont nullement fondés, et nous réclamons *comme étant de nécessité publique* la suppression de l'impôt du timbre, sauf ratification par l'Assemblée nationale.

Les rédacteurs des principaux journaux de Paris, à l'exception du *Journal des Débats* et du *Constitutionnel*, se sont présentés hier à l'Hôtel-de-Ville pour obtenir la révocation de la mesure qui vient de frapper la presse. Ils ont été reçus par le citoyen Pagnerre, qui leur a promis de transmettre leur demande au Gouvernement provisoire.

ACTES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

ACTES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

DÉPARTEMENT DE LA POLICE.

Taxe périodique du pain.

Paris, le 29 février 1848.

Nous, délégué de la République au département de la police,

Vu les règlements sur la taxe du pain;

Vu les mercuriales des farines vendues à la halle de Paris pendant la précédente quinzaine;

Attendu la diminution survenue dans le prix des farines :

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. A compter de mercredi prochain 1er mars, le prix du pain dans Paris est fixé ainsi qu'il suit, savoir :

Le pain de 1re qualité, à 32 c. le kilog.;

Le pain de 2e qualité, à 24 c. le kilog.

Art. 2. Les règlements sur la vente du pain, et notamment l'ordonnance de police du 2 novembre 1840, continueront à être observés.

Le délégué de la République au département de la police,

CAUSSIDIÈRE.

L'archevêque de Paris invite MM. les curés à se conformer aux ordres du Gouvernement et à faire arborer le drapeau de la République sur les édifices religieux.

† DENIS, archevêque de Paris.

Vu par le délégué de la République au département de la police,

CAUSSIDIÈRE.

Le Gouvernement provisoire de la République,

Considérant que des plaintes reconnues légitimes s'élèvent depuis longtemps contre l'insuffisance et le mode de composition de la ration des marins employés au service de la flotte, et que l'humanité est ici d'accord avec l'intérêt bien entendu de la nation pour appeler sur ce point essentiel la juste sollicitude du Gouvernement,

Décrète :

Art. 1er. Des mesures seront immédiatement prises à l'effet d'introduire dans le régime alimentaire des équipages des bâtiments de la République toutes les améliorations qu'il comporte.

Art. 2. Le ministre provisoire de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 28 février 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire,

ALBERT, ARAGO, CRÉMIEUX, DUPONT (de l'Eure), FLOCON, GARNIER-PAGÈS, LAMARTINE, LOUIS BLANC, LEDRU-ROLLIN, MARIE, MARRAST.

Pour copie :

Le ministre provisoire de la marine et des colonies, F. ARAGO.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que l'égalité est un des grands principes de la République française, qu'il doit, en conséquence, recevoir son application immédiate,

Décrète :

Tous les anciens titres de noblesse sont abolis; les qualifications qui s'y rattachaient sont interdites. Elles ne peuvent être prises publiquement ni figurer dans un acte public quelconque.

Les membres du Gouvernement provisoire,

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, LOUIS BLANC, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, ALBERT, ouvrier, CRÉMIEUX, MARRAST, FLOCON, MARIE, LEDRU-ROLLIN.

ÉTAT MAJOR GÉNÉRAL DE LA GARDE NATIONALE.

Ordre du jour du 29 février 1848.

Gardes nationaux, Citoyens armés, Peuple de Paris, Jeunes gens des Ecoles.

Vous venez de donner le plus bel exemple d'unité et de fraternité.

Au nom du pays, au nom de la République, je vous remercie de votre zèle, de votre admirable tenue.

Camarades et amis, le monde entier a les yeux sur vous. Restez pour les nations un modèle vivant d'ordre, de force et d'égalité. Il n'y a plus maintenant qu'une famille dans vos rangs, famille de frères unis par le lien indestructible de la République.

La revue de dimanche, 27 février, a été le premier triomphe du calme sur la tempête.

Enfants du peuple, jeunesse des Ecoles, vous tous, courageux Citoyens, qui, la veille, aviez écrasé la plus aveugle, la plus corruptible de toutes les royautés, je suis fier de pouvoir vous témoigner hautement toute ma reconnaissance. Pour un cœur comme le mien, le souvenir de pareils jours de fête est ineffaçable!

Confiez-vous à ma vieille expérience militaire, et comptez sur moi comme je compte sur vos bras, comme je compte sur votre dévouement à la cause que nous avons gagnée.

Merci donc encore une fois, Citoyens armés, peuple de frères, jeunes gens des Ecoles. Au premier appel, soyons tous debout pour défendre les intérêts sacrés de la patrie.

Le général commandant supérieur,
A. DE COURTAIS, ex-député.

Par ampliation :

Le chef d'état-major général,
A. GUINARD.

PROCLAMATION.

Citoyens,

La *Commission de Gouvernement pour les travailleurs* est entrée en fonctions aujourd'hui même. Sur ces bancs où siégeaient naguère les législateurs du privilége, les pairs de France, le peuple est venu s'asseoir à son tour, comme pour prendre matériellement possession de son droit et marquer la place de sa souveraineté.

Des ouvriers, vos camarades, ont discuté devant nous et avec nous les intérêts qui vous sont chers. Ils l'ont fait avec le calme et la dignité qui conviennent à des hommes libres. Nous avons recueilli leurs vœux, et, afin qu'ils soient réalisés promptement, nous avons décidé que chaque profession choisira un délégué qui sera appelé au sein de la commission de Gouvernement.

En attendant que la commission de Gouvernement se trouve complétée par le choix des délégués des divers états, nous nous occupons de résoudre les questions relatives aux heures du travail et à l'abolition du marchandage.

Et maintenant, Citoyens, hâtez-vous de reprendre vos travaux; songez qu'une heure de retard est un trésor perdu pour la patrie; vous êtes une des forces et une des sollicitudes du Gouvernement provisoire de la République.

Il vous aime; ayez confiance en lui, et sachez bien qu'il est presque plus impatient de votre bonheur que vous-mêmes.

Le peuple vient de remporter, par son courage, une victoire à jamais mémorable; qu'il immortalise son triomphe par sa sagesse.

Les membres du Gouvernement provisoire de la République française.

Le Gouvernement provisoire de la République,

Considérant que, depuis un demi-siècle, chaque nouveau gouvernement qui s'est élevé a exigé et reçu des serments qui ont été successivement remplacés par d'autres à chaque changement politique;

Considérant que tout républicain a pour premier devoir le dévouement sans réserve à la patrie, et que tout citoyen qui, sous le Gouvernement de la république, accepte des fonctions ou continue à les exercer, contracte plus spécialement encore l'engagement sacré de la servir et de se dévouer pour elle,

Décrète :

Les fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire ne prêteront pas de serment.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Liberté, Égalité, Fraternité.

DÉCRET DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Attendu que, depuis plusieurs jours, la circulation des correspondances et effets de commerce se trouve suspendue dans les départements de la Seine et Seine-Inférieure;

Attendu que les citoyens occupés à la défense commune ont dû suspendre le cours de leurs affaires et de leurs payements;

Considérant l'urgence des circonstances, sur la proposition du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. Les échéances des effets de commerce payables dans le département de la Seine et dans le département de la Seine-Inférieure depuis le 22 février jusqu'au 15 mars prochain inclusivement, seront prorogées de dix jours, de manière que les effets échus le 22 février ne soient payables que le 3 mars, ainsi de suite.

Art. 2. Tout protêt, recours en garantie ou prescriptions mentionnées en l'art. 1er, sont également suspendus et prorogés pendant dix jours.

Art. 3. Sont valables, tous protêts, recours en garantie et actes conservatoires qui auraient été faits antérieurement à la promulgation du présent décret, conformément aux lois existantes.

Art. 4. Le ministre des finances est plus spécialement chargé de l'exécution du présent décret.

Fait en l'hôtel de ville de Paris, le 28 février 1848, au siége du Gouvernement provisoire de la République.

DUPONT (de l'Eure), ARAGO, LAMARTINE, CRÉMIEUX, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, MARRAST, MARIE, Louis BLANC, FLOCON, ALBERT (ouvrier).

Le Gouvernement provisoire

Déclare que tout système nouveau de politique doit se résumer dans un nouveau système de crédit et d'impôt;

Que le système de taxe de la République française doit avoir pour objet une répartition plus équitable des contributions publiques;

Que cette justice aura naturellement pour résultat d'améliorer la condition du peuple et de diminuer les charges qui pèsent sur le travail;

Qu'il existe aujourd'hui des impôts dont la suppression est très-légitimement réclamée;

Qu'une des premières lois présentées à l'Assemblée nationale sera un nouveau budget, où le Gouvernement provisoire donnera satisfaction à des vœux qu'il partage, et notamment à ce qui touche les impôts indirects, l'octroi, le timbre de la presse périodique, et toutes les autres taxes qui frappent les subsistances du peuple et l'expression de la pensée.

Le Gouvernement provisoire est résolu à proposer sincèrement à l'Assemblée nationale un budget établi sur les principes qui précèdent;

Mais il croit de son devoir le plus rigoureux de rappeler aux citoyens que tout système d'impôt ne saurait être décidé par un gouvernement provisoire; qu'il appartient aux délégués de la nation tout entière de juger souverainement à cet égard; que toute autre conduite impliquerait de sa part la plus téméraire usurpation.

Il rappelle en outre que la République française, bien qu'elle soit héritière d'un gouvernement de prodigalité et de corruption, accepte et veut fermement tenir tous les engagements, rester fidèle à tous les contrats;

Qu'au milieu des difficultés passagères inséparables de toute grande commotion, il serait de la plus haute imprudence de diminuer les ressources du Trésor;

Qu'on risquerait ainsi de suspendre ou de compromettre les services les plus importants, qu'on pourrait encore moins songer à faire face aux événements dont la France et l'Europe peuvent être témoins.

Par ces motifs, le Gouvernement provisoire arrête :

Art. 1er. Tous les impôts, sans exception, continueront à être perçus comme par le passé.

Art. 2. Les bons citoyens sont engagés, au nom du patriotisme, à ne mettre aucun retard dans le payement de leurs taxes.

Art. 3. Le Gouvernement provisoire s'engage à présenter à l'Assemblée nationale un budget dans lequel seront supprimées les taxes sur le timbre de la presse périodique, l'octroi, le sel, et une loi qui modifiera profondément le système des contributions indirectes.

Les Membres du Gouvernement provisoire,
DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, MARIE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX, ALBERT, Louis BLANC, MARRAST, FLOCON.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Gouvernement provisoire arrête :

M. Armand Marrast, membre du Gouvernement provisoire, est chargé spécialement de l'administration :

Premièrement, de tous les biens meubles et immeubles qui composaient l'ancienne liste civile;

Secondement, de tous les biens meubles et immeubles sous séquestre, appartenant soit au domaine privé, soit aux princes et princesses de l'ancienne famille royale.

Cette administration comprend, sauf l'exposition publique de peinture qui en a été distraite, tout ce qui ressortissait de l'ancienne intendance de la liste civile.

Le siége en est établi à l'hôtel de l'ancienne intendance, où M. Marrast s'installera immédiatement.

M. Marrast prendra le titre d'administrateur national des biens de l'ancienne liste civile.

Les membres du Gouvernement provisoire,
DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, ARAGO, CRÉMIEUX, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, MARRAST, Louis BLANC, FLOCON, ALBERT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Gouvernement provisoire arrête :

M. Pagnerre est nommé secrétaire général du Gouvernement provisoire.

Les membres du Gouvernement provisoire,
DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, ARAGO, CRÉMIEUX, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, MARRAST, Louis BLANC, FLOCON, ALBERT.

NOMINATIONS DANS L'ORDRE JUDICIAIRE.

Sont nommés :

Procureur général près la cour d'appel de Rouen, M. Sénard, avocat.

Avocats généraux près la cour d'appel de Paris :

MM. Louis-Henri Moulin, avocat, en remplacement de M. Bresson;

Louis Hugues Flandin, avocat, ancien membre du conseil de l'ordre, en remplacement de M. Leullion de Thorigny;

Marie-Oscar Pinard, avocat, membre du conseil de l'ordre, en remplacement de M. Poinsot, appelé à d'autres fonctions;

Durand Saint-Amand, avocat, membre du conseil de l'ordre, en remplacement de M. Hély-d'Oissel.

Sont nommés substituts du procureur général près la cour d'appel de Paris.

M. Gouin, substitut près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Tardif, appelé à d'autres fonctions;

M. François-Léonard Chamaillard, avocat, en remplacement de M. de Gérando;

M. Désiré-Méderic Le Blond, avocat, en remplacement de M. Persil;

M. Jules Barbier, avocat, en remplacement de M. Rabou;

M. François-Alexandre Metzinger, avocat, en remplacement de M. Croissant;

M. Flandin, avocat, en remplacement de M...

Substituts près le tribunal de la Seine :

M. Pierre Syrat, avocat, en remplacement de M. Gouin, appelé à d'autres fonctions;

M. Ste-Beuve, juge au tribunal de Bayeux, en remplacement de M. Charencey;

M. Jean-Antoine Lévesque, avocat, en remplacement de M. Mahou;

M. Louis Portier, avocat, en remplacement de M. Borelli;

M. Marie-Pierre-Hippolyte Sallé, avocat, en remplacement de M. Camusat Busserolles;

M. Eugène Yvert, avocat, en remplacement de M. Dupaty;

M. Henriquez-Jacob-Hippolyte Rodrigues, avocat, en remplacement de M. Rousselle;

M. Charles-Henri Hello, avocat, en remplacement de M. Brochant de Villiers;

M. Baptiste-Anténor Isambert, en remplacement de M. Saunac;

M. Michel Hemerdinger, avocat, en remplacement de M. Delalain;

M. Claude-Eugène Avond, avocat, en remplacement de M. Saillard, appelé à d'autres fonctions;

M. Félix Hacquin, avocat, en remplacement de M. Hamelot de la Rousselle;

M. Dejouy, avocat, en remplacement de M. Lafaulotte;

M. Paul Fluchaire-Didier, avocat, en remplacement de M. Marcilly;

M. Abatucci, avocat, en remplacement de M. Asse.

NOMINATIONS DE LA GARDE NATIONALE.

M. Depouilly, colonel de la 2e légion de la banlieue, en remplacement de M. Truelle.

M. Buisson, lieutenant-colonel, en remplacement de M. Fossin.

M. Cosnard, colonel de la 1re légion de la banlieue.

M. Bégis, lieutenant-colonel, en remplacement de M. Pavie.

— M. E. Duclerc est nommé adjoint au maire de la ville de Paris.

Voici les nouveaux commissaires envoyés dans les départements par le Gouvernement provisoire pour proclamer la république :

Ardennes, M. Allin (Jules).
Cher, MM. Paul Duplan, Michel (de Bourges).
Creuse, M. Lecler (Félix).
Eure, MM. Legendre, Picard et Davy.
Loiret, M. Pereira (Alfred).
Meurthe, MM. Léoutre et de Ludre.
Meuse, M. Léoutre.
Oise, M. Barillon (Alexandre).
Pas-de-Calais, M. Delescluze.
Sarthe, M. Trouvé-Chauvel.
Somme, MM. Galisset et Dutrône.
Vosges, M. Léopold Turck.

— M. Garnier-Pagès a pris pour secrétaire particulier et nommé chef de son cabinet, M. Corbon, ouvrier.

— M. Boulage, chef de division au ministère des travaux publics, est nommé secrétaire-général de ce ministère.

— M. Armand Coquet, avocat, est nommé chef du cabinet du ministère des travaux publics.

— Par arrêté du ministre provisoire de la marine et des colonies, la direction de la comptabilité et du contrôle central formera, comme précédemment, deux divisions distinctes. M. Blanchard, chef de division, est chargé de la division de la comptabilité.

M. Morin, contrôleur en chef, est chargé de la division du contrôle central.

— M. Hennequin (Alfred), sous-chef de bureau, est nommé chef du cabinet du ministre.

— M. Dupin est remplacé par M. Baroche comme procureur-général à la Cour de cassation.

NOMINATIONS AUX MAIRIES.

M. Berger a été confirmé dans les fonctions de maire du 2e arrondissement.

Dans le 3e arrondissement, M. Vée a été confirmé dans ses fonctions de maire; il a pour adjoints MM. Labellonge et Arronshon.

Ont été nommés MM. Tronchon, maire du 9e arrondissement; Monceaux, premier adjoint; Montaudon, second adjoint. C'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé la nomination de Victor Hugo à cette mairie.

NOUVELLES DE LA DYNASTIE DÉCHUE.

ARRIVÉE DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS A EU. — Il nous revient d'une source authentique, dit le *Mémorial de Rouen*, que plusieurs des membres de la famille royale sont arrivés à Eu dans un état pitoyable.

La duchesse d'Orléans est arrivée avec ses deux enfants, sans équipage, couverts de boue, à peine vêtus. Il a fallu que le gardien du château et sa femme leur fournissent des vêtements et leur donnassent des secours.

Le bruit de leur arrivée n'ayant pas tardé à se répandre dans la ville, la garde nationale s'est levée en masse et s'est rendue au palais, dont elle a gardé toutes les issues, protestant de sa résolution de ne pas quitter la place, quoi qu'il dût arriver, jusqu'à ce que les princes fussent en lieu de sûreté. On sait qu'en effet la rumeur avait circulé qu'ils étaient poursuivis par une bande de furieux qui en voulaient à leurs jours.

Leur embarquement a eu lieu ensuite au Tréport, au milieu d'une escorte de la garde nationale d'Eu.

Nouvelles des Départements.

Nous voulions indiquer sommairement l'effet produit dans les départements par la proclamation de la République française; nous devons y renoncer. Partout cette proclamation est accueillie avec enthousiasme; partout la joie éclate en dythyrambes et en fêtes civiques. Nulle part la République n'a eu d'opposition à surmonter. Elle rencontre en province la même unanimité qu'à Paris.

Voici une nouvelle liste des villes qui lui ont donné leur adhésion :

Amiens, Arras, Valenciennes, La Fère, Soissons, Cambrai, Rheims, Bordeaux, Angoulême, Châtellerault, Poitiers, Tours, Saumur, Angers, Nantes, Morlaix, Saint-Brieuc, Dinan, Alençon, Rennes, Brest, Langres, Chaumont, Nancy, Clermont, Montluçon, Montpellier, Limoges, Toulouse, Pau, Perpignan, Marseille, Toulon, Avignon, Orange, Montélimart, Saint-Étienne, Rouane, Moulins, Bourges, Saintes, Dijon, Troyes, Lyon, Vienne et Grenoble.

Dans toutes ces villes, l'ordre le plus parfait a été maintenu.

A Strasbourg on ne connaissait pas encore les derniers événements de Paris. A Bordeaux, où règne la plus grande tranquillité, toute la garde nationale est sous les armes. La ligne et les ouvriers en masse se sont joints à elle spontanément.

La garde nationale a été organisée à Marseille avec le plus grand ordre. A Lyon, la commission municipale, réunie à l'Hôtel-de-Ville, s'occupe de l'armement des citoyens. M. Laforest, notaire, a été nommé maire provisoire; M. Lortet, commandant de la garde nationale. Les forts sont entre les mains du peuple. La troupe, concentrée dans la presqu'île Perrache, a fraternisé avec les citoyens.

Le général Neumayer est nommé commandant provisoire de la 7e division militaire.

FAITS DIVERS.

Le général commandant la garde nationale a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent lui parler pour affaires autres que celles de service, qu'il les recevra de 5 à 7 heures du matin, les autres heures de la journée étant employées au service public.

— La ligne du chemin de fer de Rouen est interrompue sur plusieurs points. La correspondance des journaux a lieu par la voie de terre.

— Le feu a pris avant-hier aux Tuileries et hier matin au Palais-Royal. Il n'y avait pas été mis volontairement; il y a pris par accident. Cela a beaucoup

répandu de terreur, car on supposait qu'il y a avait détermination de brûler ces deux édifices, et les faux bruits que les personnes pusillanimes accueillent trop facilement créent un véritable danger.

— Paris est en sûreté; sa population entière est décidée à empêcher tout désordre ; mais il est malheureusement vrai que de ce grand mouvement il est sorti, comme une écume , des bandes de malfaiteurs qui se sont jetés dans la banlieue et y portent la dévastation. Une proclamation de M. de Courtais en a affranchi les Parisiens , en requérant le concours de tous les honnêtes gens pour en finir tout de suite avec l'incendie qui a déjà détruit, en partie du moins, des propriétés particulières. On cite le château de Suresnes, appartenant à M. de Rothschild.

— Ce soir, la garde nationale sera tout entière armée au moyen de l'arsenal de Vincennes. Une fois armée , la milice citoyenne saura prévenir de nouveaux méfaits et rétablir tout-à-fait l'ordre et la sécurité publique.

L'ordre est, en effet, la seule préoccupation du moment. Les questions politiques, les questions d'organisation sociale elles-mêmes cèdent le pas à cette nécessité pressante.

— Mme la duchesse d'Orléans, après avoir quitté la Chambre des députés, s'est d'abord réfugiée à l'hôtel des Invalides. Elle est partie ensuite avec ses enfants pour le château d'Eu.

— Louis-Philippe est arrivé à Londres, où il est descendu à Miwart's-Hôtel. Il paraissait jouir d'une bonne santé.

Tout à Londres est dans un état d'émotion et de confusion presque aussi grand qu'à Paris. Un revenu en déficit, — de nouvelles taxes demandées, — la nation décidée à ne point y consentir,— lord John Russell se retirant à la suite de ces complications, et personne ne sachant qui pourra être en mesure de lui succéder, tel est le tableau que présente la capitale de l'Angleterre.

— La statue équestre du duc d'Orléans dans la cour du Louvre vient d'être descendue de son piédestal. Un monument consacré aux victimes de février s'élèvera sur cet emplacement.

— La rue de Valois, au Palais-Royal, vient de prendre le nom de rue du *Vingt-Quatre-Février*.

— Un citoyen a remis aujourd'hui au Gouvernement provisoire deux volumes manuscrits, reliés en maroquin rouge, et trouvés aux Tuileries. Ce sont les *Mémoires de Louis-Philippe d'Orléans*, l'ex-roi. Ces volumes ont été déposés à la Bibliothèque de la ville. Ils se terminent par une phrase qui fournit un singulier rapprochement : Louis-Philippe y exprime l'émotion qu'il éprouva quand les commissaires de la Convention vinrent proclamer la République en face des armées ennemies.

— On a fait afficher hier dans Paris deux mandats d'arrêt décernés par M. Perrot de Chézelles jeune, conseiller à la Cour d'appel de Paris, agissant comme juge d'instruction, contre MM. Guizot et Duchâtel, anciens ministres de Louis-Philippe.

— Par arrêtés, en date du 28 février 1848, du ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes :

M. Rousselle est rétabli dans l'emploi de vice-recteur de l'Académie de Paris, en remplacement de M. Giraud, dont la démission est acceptée, et qui sera appelé à d'autres fonctions;

M. Orfila est révoqué de ses fonctions de doyen de la Faculté de médecine de Paris;

M. Dufilhol, ancien recteur de l'Académie de Rennes, est nommé recteur de l'Académie de Montpellier, en remplacement de M. Thery, appelé à d'autres fonctions;

M. Bérard, professeur de chimie générale et toxicologie à la Faculté de médecine de Montpellier, est rétabli dans les fonctions de doyen de ladite Faculté, en remplacement de M. Ribes.

— M. Félicien Mallefille est nommé gouverneur du château de Versailles.

— MM. Lesson et Gigoux sont nommés commissaires des palais et musée de Versailles.

— On avait annoncé qu'un élève de l'École polytechnique avait été assassiné par un voleur qu'il surprenait en flagrant délit. Nous sommes heureux de pouvoir démentir ce bruit.

— M. le maréchal Soult n'a point quitté son hôtel de la rue de l'Université. Les deux guérites de factionnaires qui étaient à la porte ont disparu. L'hôtel a été respecté.

— Aux Tuileries, dans la salle des maréchaux, un seul buste a été brisé, celui du maréchal Bugeaud.

— Le chancelier Pasquier a quitté l'hôtel du Petit-Luxembourg. Ce matin, on a effacé l'inscription placée sur la principale porte de cet hôtel : *Chancellerie de France*, et on y a placé le drapeau national, avec cette inscription : *Liberté, égalité, fraternité.*

— La translation de la statue d'Armand Carrel, du cimetière de Saint-Mandé au Panthéon, devait avoir lieu lundi dernier. Nous apprenons que la cérémonie est renvoyée à jeudi.

— 25,940 francs ont été déposés jusqu'à ce jour en faveur des victimes du 24 février à la mairie du 3e arrondissement, et 8,100 francs, pour le même objet, à la mairie du 11e arrondissement.

— Le cercle du Commerce, rue Pelletier, 2, présidé par M. Decan, vient de faire verser à la mairie du 3e arrondissement la somme de 1,000 francs pour venir au secours des blessés et des familles des citoyens tués dans les dernières journées.

— Plusieurs employés du ministère de la guerre ont reçu l'ordre de passer la nuit dans les bureaux pour l'expédition des affaires urgentes.

— Les cours de la Sorbonne ont été rouverts aujourd'hui par une leçon de M. Ozanam. Le professeur, accueilli par les sympathies d'une jeunesse nombreuse, a déclaré que le premier usage qu'il voulait faire de la parole publique, était de rendre hommage à cette majesté nouvelle qui sort des ruines du passé; à cette majesté d'un peuple juste, magnanime dans la victoire, trop maître de sa colère pour n'être pas à jamais digne de rester maître de ses destinées.

« Grâce à Dieu, a-t-il dit en terminant, nous n'avons plus rien à envier à nos voisins; et le drapeau que vous avez relevé pur et sans tache, redescendra s'il le faut en Italie, et, ralliant les populations réveillées par Pie IX, redeviendra l'oriflamme de la croisade de la liberté. »

La leçon a été suivie d'une quête pour les blessés, dont le produit a été versé à la mairie du 11e arrondissement.

— Le poste du Pont-Tournant, aux Tuileries, a retrouvé cette nuit trois cadavres enfouis dans un monticule de sable au bas de la terrasse, à droite en entrant dans le jardin. Parmi ces trois cadavres a été reconnu celui de M. Jollivet, membre de la Chambre des députés et délégué colonial. Les renseignements pris sur les lieux portent à penser que la mort de l'ex-député de Rennes a eu lieu le 24, à deux heures, au moment où le peuple venait de s'emparer du poste de la place de la Concorde, et poursuivait plusieurs gardes municipaux qui cherchaient un refuge aux Tuileries. M. Jollivet se serait trouvé placé entre les vainqueurs et le poste du Pont-Tournant, gardé par la ligne; et il aurait été frappé ainsi que ses deux compagnons, un commis quincaillier et un ouvrier charpentier, par les quelques coups de fusil partis en ce moment des rangs des soldats du poste. Deux heures plus tard, Louis-Philippe traversait à pied le jardin, et passait à quelques pas du monticule de sable où gisait encore chaud le corps de son fidèle.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Etranger.

Les journaux anglais du soir du 27 février sont arrivés aujourd'hui à Paris, à midi. Ils ne contiennent rien de nouveau en politique; on trouvera les nouvelles de la Bourse plus bas.

— On lit dans le *Standard* :

« Les concessions faites par le chancelier de l'Echiquier, hier soir, relativement au budget, ont calmé l'effervescence des esprits, en ce qui concerne l'augmentation proposée de l'*income tax*. Toutefois, il est douteux que lord John Russell et sir C. Wood eussent changé leur plan, s'il n'avait été l'objet d'une réprobation universelle; car, d'après ce que nous avons appris de personnes bien informées, ces deux ministres étaient dans l'ignorance la plus complète du véritable état du commerce et de l'industrie jusqu'à ces derniers jours. »

— L'ex-roi Louis-Philippe n'était pas encore arrivé à Londres, lors du départ du courrier. *Le Globe* annonce que l'ex-roi est encore à Eu.

ITALIE.

Le Coriere mercantile, de Gênes, nous apporte des nouvelles de Naples jusqu'à la date du 23 février.

L'ambassadeur de France et lord Minto devaient partir ce jour-là même pour Palerme, afin de mettre autant que possible d'accord Siciliens et Napolitains.

L'escadre anglaise, commandée par l'amiral Parker, était devant Palerme.

Le Parlement sicilien devait se réunir sous peu de jours dans cette capitale.

La nouvelle de la révolution qui vient de s'accomplir à Paris a dû être connue à Turin le 27 février. Ce jour étant un dimanche, et les journaux sardes ne paraissant que les six autres jours de la semaine, nous ne saurons que demain, par les feuilles de Turin du 28, l'effet produit dans la capitale des États de Charles-Albert par la proclamation de la République française.

AUTRICHE.

D'après une correspondance adressée de Vienne à la *Gazette de Cologne*, la famille impériale d'Autriche aurait mis cent millions de florins (environ 215 millions de francs) à la disposition du Trésor, pour faire face aux éventualités d'une guerre. La famille d'Este seule figurerait pour 30 millions de florins dans cette contribution spontanée.

Il est évident que l'Autriche, pressée de tous côtés par un cercle de fer, se prépare, en désespoir de cause, à jouer sa dernière carte, avec la presque certitude de perdre la partie.

BELGIQUE.

Malgré les bruits plus ou moins hasardés qui circulent depuis quelques jours à Paris, Bruxelles était parfaitement tranquille à la date d'hier (1er mars).

Seulement, des ordres très-sévères avaient été donnés pour la vérification des passeports et la surveillance à exercer sur les étrangers.

Le roi et la famille royale, pour donner un témoignage de confiance à la population, avaient parcouru en voiture découverte plusieurs quartiers, et de préférence ceux qu'habitent les classes ouvrières.

— Le Gouvernement républicain de France a été accueilli avec enthousiasme par les journaux de Liége. On lit dans *la Tribune* :

« Ah ! il y a longtemps que nous suivions dans sa route fatale cette dynastie oublieuse de l'histoire de son pays, cette maison couronnée en 1830 pour aller, après dix-huit ans, rejoindre sur la terre d'exil les fils de saint Louis et les neveux de l'Empereur !

» Trois jours ont suffi au peuple parisien ; trois jours froids et sombres de février ont répété les trois jours de feu de juillet ! Ce qui le 23, à 8 heures du matin, était l'œuvre des ÉMEUTIERS, le 24, à 5 heures du soir, était l'œuvre du peuple héroïque de 1830 ! Elle avait cessé de régner en France, cette jeune dynastie de Juillet, entourée de bastilles, appuyée sur une garnison de 100,000 hommes, se reposant contre les *passions aveugles* sur les sabres *bien pensants*.

» Où étaient-ils, au moment où le peuple de Paris brûlait le trône, ces hommes qui flétrissaient leurs collègues, qui s'opposaient par la voie des armes à un banquet; qui, trois jours auparavant, assistaient de sang-froid, du perron du Palais-Bourbon, aux charges des municipaux sur les factieux et sur les émeutiers?

—Nous lisons dans le *Journal du commerce d'Anvers* du 2 mars :

« Une réunion de la Chambre de commerce a lieu en ce moment dans le but de nommer une commission dans son sein, ou de provoquer, séance tenante, une réunion de tous les négociants de la place, afin que ceux-ci délèguent une députation pour aller à Bruxelles, réclamer près du gouvernement un sursis général au commerce d'Anvers, pour le terme de quinze à vingt jours au moins, afin qu'on ait le temps de se reconnaître et de revenir de la panique qui agit aujourd'hui sur tous les esprits. En face des circonstances qui existent, de la rareté momentanée du numéraire et du discrédit non justifié des billets de banque, nous croyons cette mesure impérieusement nécessaire et nous l'appuyons de toutes nos forces, parce qu'elle tend à faire renaître la confiance parmi nos habitants, et qu'elle peut nous sauver d'une perturbation générale.

» Ainsi que nous le disions hier, tous les créanciers de la banque commerciale peuvent être parfaitement tranquilles; nous avons acquis la certitude qu'un dividende assez fort sera distribué sous peu de jours, et que la liquidation se fera à la satisfaction générale.

» C'est au gouvernement qu'il appartient de se montrer à la hauteur de sa mission ; c'est à lui de ne pas laisser souffrir le commerce d'une crise passagère produite par une panique que les circonstances justifient en partie, mais qui est évidemment exagérée dans les effets qu'elle produit.

NOUVELLES DES BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 29 février.

La bourse de Londres du 29 février arrive en hausse. Les consolidés, fermés le 28 février à 79 3/4, ont ouvert le 29 à 83, et après avoir touché à 81 1/2 ils ont fermé à 82 3/4. Les esprits étaient plus rassurés par les nouvelles pacifiques de Paris. On se réjouit d'y voir régner l'ordre et la tranquillité. La déclaration de lord John Russell de ne pas vouloir insister sur l'augmentation de l'*income-tax* et de ne pas intervenir dans la question de la forme de gouvernement que choisirait le peuple français a été vivement approuvée par les capitalistes. Trois agents de change ont manqué. Voici les cours de clôture des fonds étrangers: brésiliens, 76; mexicains, 16; péruviens, 27; portugais, 17; 5 0/0 espagnols , 15 ; passive , 3 1/2 ; 3 0/0 , 27; 2 1/2 0/0 hollandais , 43 1/2 ; 4 0/0 74. — Chemins de fer anglais, lourds. — Les seules transactions en chemins français sont : Boulogne, 8 1/4 (fr. 206); Nord, 6 1/4 (fr. 406); Lyon, 3 1/2 (fr. 338).

Bruxelles, 1er mars.

La bourse de Bruxelles n'est pas encore rouverte ; mais hier a eu lieu la liquidation et elle s'est très-heureusement terminée. Or, on doit savoir qu'à la bourse de Bruxelles , la liquidation s'opère par la livraison réelle des pièces et non par compensation et payement de différences, comme dans les autres bourses.

Espagne, 24 février.

La bourse est un peu moins animée que les jours précédents, ce qui tient à la grande abondance des valeurs. Le nombre des opérations est plus réduit. Les cours entre la mollesse qu'occasionne cette circonstance et les efforts infatigables des haussiers, souffrent de légères fluctuations sans se prononcer d'une manière décidée d'une ou d'autre manière. Les titres 3 0/0 ont ouvert à 28 7/8 à 50 jours; quelques opérations ont été faites à 29 1/8. — Les actions de la Banque espagnole de St-Ferdinand ont été offertes à 136 0/0 , sans qu'il y eût argent à ce prix.

Du 25 — 3 0/0, 29 1/2 à 50 jours (après la bourse 29 arg., 29 1/2 pap.). Le 5 0/0 n'est pas coté (après la bourse, 17 1/4 arg.). La dette sans intérêt n'est pas cotée (après la bourse , elle a été faite à 5 7/8 arg.). Banque de St-Ferdinand , 140 jours. — Changes : Paris, 5.8 arg. , 5.7 pap. — Londres, 48 arg., 47.70 pap. — Bordeaux, 5.12 pap. — Marseille, 5.9 arg.

Amsterdam, 28 février.

Les directions du comité et des deux sociétés d'effets publics ayant invité les détenteurs et spéculateurs en fonds publics à s'abstenir aujourd'hui et demain de toutes sortes d'opérations, aucune affaire n'a été traitée à la bourse de ce jour. — La prochaine liquidation du 1er mars a été remise au lundi, 13 mars, à la condition que pour les affaires courantes, les surplus seront réglés d'après un cours moyen à fixer par les directions ainsi que par le comité. Ces surplus seront acquittés le 2 mars prochain.

Francfort-sur-Mein, 28 février.

On n'a traité aucune affaire en fonds publics à notre bourse.

Vienne, 26 février.

5 0/0 métalliques, 97 1/2; 4 0/0, 82; 3 0/0, 61; actions de la banque, 1 500; lots de f. 500, 149; lots de f. 250, 107; chemin de fer du Nord, 115 1/2; Gloggnitz, 103.

Berlin, 28 février.

3 1/2 0/0, 89 1/4; chemin de fer de Berlin à Hambourg, 87; Cologne Minden, 89; Berlin-Anhalt, 107 1/2; Frédéric-Guillaume, Nord , 49 1/2 ; actions de la banque, 104 1/2.

L'abdication de Louis-Philippe n'a été connue qu'après la bourse.

Les rédacteurs : HIPPOLYTE CASTILLE , MOLINARI.

IMPRIMERIE DE NAPOLÉON CHAIX ET Cc, RUE BERGÈRE, 8.

PROGRAMME DES SPECTACLES DU 2 MARS.

TH. DE LA RÉPUBLIQUE.
On commence à 7 h. 1/4.
LES ARISTOCRATIES, com. 5 a. en vers. E. Arago.
Verdier — Bouchet
Valentin — Geffroy
Dupré — Régnier
Tercy — Mirecour
Larrieul — Raphael
un laquais — Mathieu
un industriel — Chery
un commis — Dengremont
Mme Verdier — Mme Mante
Camille — Brohan
Laurence — Solié
La Marseillaise.
UN CAPRICE, c. 1 a., A. Musset.
de Chauvigny — Brindeau
valet — Mathieu
Mathilde — Mme Judith
Mlle de Léry — Allan

OPÉRA-COMIQUE.
On commence à 7 h. 1/2.
LA NUIT DE NOEL, op.-com. 3 a., Scribe, Reber.
le baron — Ponchard
Léonard — Bussine
Albert — Mocker
Pottinberg — Ricquier
Henriette — Mme Darcier
Gertrude — Lemercier
GILLES RAVISSERR, op.-bouf., 1 a.
Gilles — Mocker
Léandre — Émon
Cassandre — Grignon
Pancrace — Duvernoy
Valentin — Ste-Foy
Crispin — Chaix
Isabelle — Mme Lemercier
Javotte — Blanchard

ODÉON.
On commence à 6 h. 1/2
L'ACTE DE NAISSANCE, c. 1 a., Picard.
LE DERNIER FIGARO, c. en 5 époques, Lesguillon.
Figaro — Monrose
Régards — Osmodt
le marquis — Jourdain
Grippe-Soleil — Lemaire
Léon d'Astorga — Luguet
Maurice — Olivier
Bartholo — Anselme
Bazile — Michaud
Fernand — Delaunay
Minette — Mme Laurentine
la marquise — Dupont
Suzanne — Jarry
Angèle — Michallet
Benjamine — Henry
LES PRÉCIEUSES RIDICULES, c. 1 a., Molière.

THÉATRE-HISTORIQUE.
On commence à 6 h. 1/2.
MONTE-CHRISTO. dr. 5 a. 6 tab. A. Dumas, A. Maquet. (2e soirée.)
Dantes — Mélingues
Caderousse — Boutin
Morel — St-Léon
Villefort — Lacressonn.
Pénélon — Barré
Baville — Beaulieu
Bertuccio — Crette
Jaccopo — Boileau
Benedetto — Colbrun
la Carconte — Mme Person
Julie — Maillet
mad. Morel — Fontenay.

OPÉRA-NATIONAL.
On commencera à 7 h.
LE BRASSEUR DE PRESTON. op.-c. 3 a. Leuvet, Brunsvick, A. Adam.
Daniel, — Cabel
Toby — Huré
Jenkins — Châteauren.
Mulgrave — Sallerin
Lovel — Dutilloy
Bob — Hervé
Effie mad, — Potier.
Chants Nationaux.

VAUDEVILLE.
On commence à 0 h. 0/0.
RELACHE.

VARIÉTÉS.
On commencera à 7 h.
UN MOUSQUETAIRE GRIS. com.-v. 2 a. Rosier.
Le vicomte — Lafont
Chevalier — Cachardy
Vieuxbois — Rebard
Louise — Mme Constance
Dutillet — Thibaut.
LE MARQUIS DE LAUZUN. v. 1 a., Carmouche, Vermont.
Le baron — Bardou
Le docteur — Rébard
Goulussmann — Dussert
Frskandoff — Amedée
Le marquis — Déjazet
La comtesse — Lobry
Hildegarde — Flore.

LES ENFANTS DE TROUPE, v. 2 a. Bayard et Bléville.
Le colonel — Romand
Sévelas — Rébard
Louis — Cachardy
Trim — Bouffé
Flamberge — Hoffmann
Nadège — Mme Saint-Marc
Lodoïska — Flore
Henriette — Potel
Titine — Suzanne.

GYMNASE.
On commence à 6 h. 1/2.
CRISTOPHE LE CORDIER, c.-v. 2 act. Xavier, asson.
Christophe — Achard
Chignard — Landrol
Charles — Rhozevil
Paturin — Pérès
Madeline — Mme Désirée
Mme Rigaud — Lambquin
Suzanne — Anna-Chéri
LES MALHEURS D'UN AMANT HEUREUX, c.-v. 2 a., Scribe.
Torigny — Ferville
Bonneval — Numa
Themine — Bressant
Mme de Simiane — Mme Melcy
Hortense — Rose Chéri
Henriette — Marthe

LA CLÉ DANS LE DOS, c.-v. 1 a., Duvrt, Lauzanne.
Athanase — Arnal
Grinchet — Sylvestre
Dumolard — Laudrol
Lucien — A. Landrol
Endymion — Antonin
Mme Lardèche — Mme Lambquin
Isabelle — Koehler
Emerance — Fargette
PASSÉ MINUIT, vaud. 1 acte, A. Leckroy et A. Bourgeois.
Joué par Arnal et Geoffroy.

THÉATRE MONTANSIER.
On commence à 6 h. 1/2.
L'ENFANT DE QUELQU'UN, c. 2 a. Lefranc.
Angel — Ravel
Dutaillis — Sainville
Barillon — Lhéritier
Cyprien — Berger
Léonard — Augustin
Mme Barillon — Mme Leménil
Nini — Durand
Thérèse — Pauline
Toinette — Lecomte
Chants patriotiques.
ENDYMION, com. 1 act., Mélesville.

LA RUE DE LA LUNE, DV. 1, à varin, Boyer.
UN BANC D'HUITRES, revue de 1847 en 5 actes, Jouée par Sainville, Hyacinthe, Leménil, A. Tousez, Crassot, Levassor, Lhéritier, Kalekaire, Lacourière, Augustin, Luguet, Floridor. — Brassine, Lambert, Durand, Lecomte, Irène, Ozy, Pauline, Duval, Scrivaneck, Liévenne.

PORTE-SAINT-MARTIN.
On commence à 7 h. 0/0.
M. LAFLEUR.
1re représentation de : GUILLAUME TELL, dr. 5 a.
Guillaume Tell — Raucourt
Stauffacher — Jemma
Walter Furst — Marius
Melchtal — Linville
Ruodi — Dubois
Conrad — Déchampt
Rosselman — Moessard
Verni — Vissot
Frjesard — Albert
Gessier — Mulin
Meier — St-Amand
Stressi — Néraut
Hedwige, Mme — Halley
Gertrude — Daubrun
Armgart — Charton
Jemmy — Désirée
Walter Tell — Déroux

GAITÉ.
On commence à 5 h. 1/2.
TOUT POUR LES FILLES, v. 2 a.
L'ATELIER DE DEMOISELLES, v. 3 a., Paul de Kock.
JACQUES LE CORSAIRE, dr. 5 a.

AMBIGU.
On commence à 5 h. 1/2.
NOTRE-DAME DES ANGES, dr. 5 actes, Précédé de : UN MARIAGE NN 1793, Prologue en un acte,
Frédéric — Mondidier
de Trénitz — Chilly
Maurice — G. Guichard
Bernard — Arnault
Gauthier — Stainville
Pandeloup — Ménier
Michel — Laurent
maître d'hôtel — Thierry
Thérèse — Mme Guyon
Louise — Naptal-Arn.
Catherine — Lemaire
mère Roussel — Sylvain

COMTE.
Séance.—Diorama.
PIERROT.
LA NOURRICE.
POLICHINELLE.

FOLIES.
COCARDE.
LA FILLE.
CANARDS.

DÉLASSEMENTS.
AVENTURES.
PÈRE ET ONCLE.
LES DÉLASSEMENTS.

BEAUMARCHAIS.
LA FILLE.

Intermèdes.
LES RODEURS DE BARRIÈRE.
PORTRAIT.
L'ILE.
ÉTUDIANTS.

SPECTACLES-CONCERTS.
On commence à 7 h.
Musique, Danses, Chansonnettes, Pantomime, Physique, etc.

DIORAMA.
Boulevart Bonne - Nouvelle, tous les jours de 10 à 4 h.

SALLE VALENTINO.
Soirées dansantes et musicales

JARDIN D'HIVER.
Aux Champs-Elysées.
Promenades de jour.—Marché aux fleurs, chauffé et permanent.—Cabinet de lecture gratuit. — Salles d'exposition.
Prix d'entrée : 1 fr.